

REGLEMENT LACANAU TRI'EVENTS 2018

Préambule

Les épreuves du Lacanau Tri'Events sont soumises au règlement de la FFTRI.

Il est de la responsabilité de l'athlète de prendre connaissance du règlement complet de la course.

En s'inscrivant et prenant part aux compétitions du Lacanau Tri'Events, chaque athlète reconnaît avoir pris connaissance du règlement et s'engage à le respecter dans sa totalité.

Conditions d'accès

- Avoir plus de 18 ans
- Etre licencié FFTRI compétition, obligation de présenter la licence lors du retrait du dossard.
- Pour les non licenciés lors du retrait du dossard obligation de fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique du triathlon en compétition de moins de 6 mois et faire l'acquisition d'un pass compétition.

A défaut des points ci dessus, toute participation aux épreuves est exclue et aucun remboursement ne pourra être exigé.

Les concurrents ont l'obligation de participer au briefing avant le départ de la course à proximité du parc à vélo.

NATATION

- Le port du bonnet fourni par l'organisation est obligatoire.
- Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est égale ou inférieure à 16°C et interdit si la température est supérieure à 24°C.

Il est conseillé aux triathlètes de ne pas porter le dossard pendant l'épreuve natation.

Si l'épreuve natation venait à être annulée en raison des conditions climatiques (tempêtes, température...) elle serait remplacée par 5km de course à pied pour le half et 2.5km pour le M.

CYCLISME

- Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.
- Le circuit n'est pas fermé à la circulation, le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite de la voie de droite de la route.
- Le dossard doit être visible sur le dos et toute modification est interdite.
- Le drafting est interdit, le triathlète doit respecter la règle de l'Aspiration-Abri (12x3m) : la distance est de 10m, se mesurant entre la roue avant du vélo et la roue avant du vélo qui suit.
- Le non respect de cette règle entraîne un carton bleu ce qui correspond à une boucle de pénalité de 500m en plus en course à pied pour le triathlon distance M et de 5 minutes

d'arrêt pour le triathlon distance half dans la prison située à proximité du parc à vélo. Le triathlète devra OBLIGATOIREMENT faire sa pénalité avant de partir sur la course à pied.

- Il est demandé aux triathlètes de respecter la zone de propreté située avant et après la zone de ravitaillement. En cas de non respect, les arbitres se réservent le droit de sanctionner.
- Pour le format half il ne sera plus possible de partir sur la course à pied 4h après le départ natation.

COURSE A PIED

- Le dossard doit être placé sur le devant du maillot et être parfaitement visible.
- Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.
- A chaque fin de boucle des bracelets sont distribués pour prouver le nombre de tours réalisés, il est de la responsabilité du triathlète de les collecter. Avant de franchir la ligne d'arrivée le triathlète doit avoir collecté 2 bracelets pour le M et 3 pour le half.
- Le temps limite pour l'épreuve est fixé à 6h30 après le départ.

PARC DE TRANSITION

- Tout déplacement dans le parc à vélo se fait à pied vélo à la main jugulaire fermée.
- Chaque concurrent devra respecter l'emplacement attribué par son dossard.
- Les triathlètes doivent pousser leur vélo jusqu'à la sortie du parc, ils ne sont autorisés à monter sur leur vélo qu'après la ligne marquée au sol, pour le retour il faut descendre du vélo avant de rentrer au parc au niveau de la ligne marquée au sol.
- En entrant dans le parc les triathlètes doivent ranger eux même leur vélo sur le rack correspondant à leur numéro de dossard (emplacement initial).

CHRONOMETRAGE

- Le chronométrage est réalisé par une entreprise spécialisée.

ANNULATION

- En cas d'empêchement pour force majeure (conditions climatiques, arrêté préfectoral par exemple.....) l'épreuve sera annulée mais les frais d'inscription restent acquis à l'organisation.
- Pour toute annulation du concurrent, quelle qu'en soit la cause, notifié par écrit :
 - Avant le 01 mars 2018 : les frais d'engagements seront remboursés à hauteur de 70%.
 - Du 01 mars au 15 avril 2018 : les frais d'engagements seront remboursés à hauteur de 30%.
 - Au-delà du 15 avril 2018 : les frais d'engagements ne seront pas remboursés.

→ Aucune cession de dossard à un autre athlète pour quelques raisons que ce soit ne sera acceptée

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- De part leur participation aux épreuves du Lacanau Tri'Events chaque concurrent autorise l'organisation à utiliser son image en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée.
- De part leur participation aux épreuves du Lacanau Tri'Events chaque concurrent autorise l'organisation et ses partenaires à utiliser l'adresse email donnée lors de l'inscription et accepte de recevoir des newsletters.
- La présence est obligatoire lors de la remise des prix. Les prix non remis lors du podium seront conservés par l'organisateur et ne pourront être réclamés par le triathlète.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, d'accident provoqué par le non respect du code de la route et des consignes des organisateurs.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet y compris dans le parc à vélo.

ARBITRAGE ET GESTIONS DES CARTONS

Les arbitres peuvent donner des cartons rouges, jaunes ou noirs.

Carton jaune avertissement ou stop & go.

- Mauvais placement sur la ligne de départ
- Circulation sur son vélo dans l'aire de transition
- Jugulaire non attachée dans l'aire de transition
- Accompagnement par un tiers dans l'aire de transition
- Vélo et/ou équipements mal rangés dans l'aire de transition
- Si l'athlète urine depuis son vélo ou dans une zone de transition en dehors des toilettes
- Si l'athlète empêche le dépassement
- Gêne fortuite d'un concurrent
- Mauvaise circulation à vélo en ne roulant pas à droite ou en flirtant avec la position d'aspiration-abri
- Passage de la ligne sur son vélo à l'entrée de la transition Bike/Run
- Sortie pédestre de l'aire de transition avec le casque sur la tête
- Accompagnement par un tiers (moto, VTT, à pied)
- Parcours coupé avec possibilité de remise en conformité
- Ravitaillement en dehors des zones prévues
- Courir torse nu
- Dossard absent ou altéré
- Dossard mal positionné
- Matériel ou équipement non-conforme
- Tenue non-conforme : tri fonction ouverte, bretelle baissée, torse nu...
- Mise en place d'un marquage distinctif
- Utilisation d'un MP3, radio, téléphone

Carton bleu pénalité de 5 minutes pour le half et une boucle de pénalité de 500m pour le M.

- Drafting

Carton rouge disqualification immédiate.

- Comportement grossier et/ou anti-sportif
- Mauvais comportement envers les arbitres, bénévoles, spectateurs, organisateurs...
- Refus de se mettre en conformité
- Dossard coupé sans possibilité d'en changer
- Parcours coupé sans possibilité de remise en conformité
- Assistance ou dépannage par un tiers extérieur à la course
- Non respect du code de la route (en particulier couper un virage)
- Drafting caractérisé
- Ravitaillement hors zones prévues
- Jet de déchets et/ou abandon de matériels hors zone de propreté
- Temps limite dépassé
- Perte ou absence de dossard

Mise Hors Course et/ou Non-classé SANS présentation d'un carton rouge.

- Perte ou absence de dossard
- L'athlète a été pénalisé de plus de deux « Carton bleu »
- L'athlète n'a pas effectué ses pénalités
- Temps limite dépassé

Aucune protestation n'est autorisée contre une décision de disqualification de la part d'un arbitre.

ATTENTION : Les arbitres de courses sont habilités à punir une irrégularité à tout moment.

Les décisions des arbitres sont sans appel, aucune protestation ne sera recevable